

## **BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION**



A retourner à : Direction Diocésaine des Pèlerinages 6 avenue Pasteur BP 94 - 93141 BONDY CEDEX- FRANCE 01 41 55 14 87

pelerinages@adsd-bondy.fr

Certificat Immatriculation Atout France IM093170005 Garant Atradius –Contrat n°378266

# Pèlerinage à LOURDES du 09 au 14 mai 2018

Date limite d'inscription : 31 mars 2018

	Participant
M-Mme-Melle-Père-Sœur-	
Nom : (en Majuscules)	
Prénom :	
Date <u>et</u> lieu de naissance	à
Nationalité :	
Adresse:	
Code postal :	Ville :
N° Téléphone fixe :	N° Téléphone portable :
E-mail :	
Paroisse :	
N° de sécurité sociale :	
S'inscrit au pèlerinage de Lou	ırdes en qualité de pèlerin Valide
Personne de confiance à ave	rtir en cas de nécessité :
Nom, et lien de parenté avec	le pèlerin:
Téléphone fixe :	Téléphone portable :
Vous souhaitez prendre le ca	Moyens de TRANSPORT  t retour en autocar grand tourisme géré par les transports Viabus r au départ de : (Cocher la case souhaitée) agny □ Aulnay □ Saint Denis □
HEBERGEMENT en hôtel e	n pension complète du 10 mai petit déjeuner au 13 mai repas du soir.
☐ Je désire partager ma	chambre avec Nom Prénom
☐ Je désire une chaml supplément de 100 € à régler	bre individuelle (dans la limite des places disponibles) avec un avec l'acompte

Le service des pèlerinages se charge de placer en chambre double les pèlerins qui s'inscrivent individuellement. En cas d'impossibilité de trouver un(e) co-chambriste, un supplément chambre individuelle pourra être demandé à la dernière personne qui s'inscrit seule.

#### **TARIFS**

à caractère personnel)

Tarif pour une personne en chambre double (Ce prix ne comprend pas : Le repas du soir à l'aller, les quêtes, les boissons, les dépenses

Prix Formule montant (3 nuits) Enfant – de 3 ans (1) Gratuit \* 0€ Car et hébergement en pension complète (2) • enfant 3 à 12 ans 240€ .....€ adulte 360€ .....€ Hébergement seul en pension complète<sup>(2)</sup> sans transport • enfant 3 à 12 ans 155€ .....€ adulte 270€ .....€ Supplément chambre seule (nombre limité) 100€ .....€ ......€ Don (sur demande, un reçu fiscal vous sera envoyé) **TOTAL** 

- (1) les parents des enfants de 3 ans se chargent de la nourriture de leurs enfants pour la durée du pèlerinage
- (2) Prévoir un pique-nique pour le repas du mercredi soir 9 mai

#### REGLEMENT

.....€

Un acompte de 50 € ou 100 € en chambre seule qui sera encaissé de suite. Le solde doit être réglé pour le 5 mai et peut être réparti en plusieurs chèques qui seront encaissés le 5, 15 ou 25 du mois en fonction de la date que vous aurez marquée au-dos des chèques. Les chèques sont à l'ordre de ADSD Service des Pèlerinages

Attention : ne pas antidater les chèques

Votre inscription doit parvenir avec la totalité du règlement. Les dossiers incomplets ou (parvenant hors délais) ne sont pas pris en compte.

Participation au titre de la solidarité (recu fiscal sur demande) :

Certains pèlerins ne peuvent partir qu'avec votre soutien ; les dons permettent à des personnes jeunes, démunies, aux prêtres et aux religieuses de participer au pèlerinage. Merci pour eux.

## SANTE

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit, durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité de la Direction des Pèlerinages et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription, merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés...

Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies, diabète....

## **CONDITIONS D'ANNULATION**

Toute annulation doit être notifiée par lettre au service diocésain des pèlerinages, accompagnée d'une pièce justificative (certificat médical...).

Les versements effectués par le pèlerin pourront être remboursés sous déduction des frais suivants en fonction de la date d'annulation.

- **Plus de 30 jours** avant le départ : il sera retenu 50 euros pour frais de dossier, non remboursables,
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : il sera retenu 25% du montant total du voyage,
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : il sera retenu 50% du montant total du voyage,
- Entre 7 et 2 jours avant le départ : il sera retenu 75% du montant total du voyage,
- A moins de 2 jours avant le départ : il sera retenu 100% du montant total du voyage.

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du pèlerin pour quelque cause que ce soit (sauf problème médical avec justificatif à l'appui, décès d'un proche,...), ne donne lieu à aucun remboursement.

## **ASSURANCE**

Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme. Toute initiative prise en dehors de ce programme et à l'insu du directeur des Pèlerinages ne sera pas couvert par notre assurance.

Je certifie avoir pris connaissance du programme, de la participation financière, des informations relatives au pèlerinage. Les conditions générales, consultables sur le site <a href="http://saint-denis.catholique.fr/services-et-mouvements/tous-les-services/pelerinages">http://saint-denis.catholique.fr/services-et-mouvements/tous-les-services/pelerinages</a> sont considérées comme lues et acceptées. Je vous confirme mon inscription et vous adresse la somme de ......€, révisable selon les circonstances.

Je m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage.

Une réunion de préparation et d'information aura lieu le samedi 14 avril 2018, à la maison diocésaine, 6 av Pasteur Bondy.

Fait le _	/	'	_/	_ à	 Signatur	e précédée	e de la m	ention «	lu et app	rouvé »

L'exemplaire est valable pour un seul pèlerin et doit être retourné au service des pèlerinages accompagné du règlement. Un exemplaire vous sera retourné après enregistrement. Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente, décret N° 94-190 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi N° 92-645 du 13 juillet 1992, fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de pèlerinages.

Les données vous concernant sont destinées à la direction des pèlerinages. Elles sont nécessaires au traitement et à la gestion de votre inscription. Elles pourront être utilisées éventuellement par nos services internes. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (loi "informatique et liberté" du 06/01/1978)

Chantal Donze – Responsable du Service Diocésain des Pèlerinages

# AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES

(Pe	ersonne majeure photographiée)
Je soussigné (Nom et Prénom)	sieerine majeare prietegrapinee)
Demeurant  Autorice à titre gracieux l'Association	a Diocésaine de Saint Denis à me photographier au cours du
pèlerinage diocésain à de Lourdes du 9	n Diocésaine de Saint Denis à me photographier, au cours du au 14 mai 2018
Et à utiliser mon image	ou n'autorise pas à utiliser mon image □
Et a utiliser mon image —	ou madionse pas a diliser mon image —
j'autorise l'association diocésaine de photographies prises.	nent aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, e Saint Denis à fixer, reproduire et communiquer au public les
durée de 5 ans, intégralement ou par ex- - Presse,	tées et utilisées directement par l'Association diocésaine, pour une traits et notamment :
- Livre,	
- Publication dans une revue diocésaine	,
<ul><li>Bulletins paroissiaux du diocèse,</li><li>Exposition,</li></ul>	
- Publicité.	
- Projection publique,	
- Vidéo	
- Site internet de l'Association Diocésair	ne
Le bénéficiaire de l'autorisation s	'interdit expressément de procéder à une exploitation des
photographies susceptible de porte	er atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les
	out support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou
toute autre exploitation préjudiciable	
	rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune
rémunération pour l'exploitation des	
Une vidéo et des photographies constitu	contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom. uant une donnée à caractère personnel, j'ai été informé(e) des droits
de toute publication ou diffusion.	vérifier l'usage qui est fait de cette image et d'en demander le retrait
•	et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, je dispose d'un droit d'accès,
•	onnées personnelles me concernant sur simple demande adressée à
ADSD Service des Pèlerinages, 6 avenu	
	ne des parties à l'adresse précisée aux présentes.
•	ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de
juridiction aux tribunaux compétents sta	tuant en droit français.
Fait à . le	e / de bonne foi.
Signature précédée du nom et prénom :	

Chantal Donze – Responsable du Service Diocésain des Pèlerinages

# **PROGRAMME** (A titre indicatif)

## Mardi 8 mai 2018

 Rendez-vous à Gagny pour le départ en car des pèlerins malades et hospitaliers (ères)

## Mercredi 9 mai 2018

- Arrivée à Lourdes des cars des pèlerins malades et hospitaliers (ères)
- Installation
- En fin d'après-midi : départ des cars des pèlerins valides

# Jeudi 10 mai 2018 (Ascension)

- Arrivée des cars des pèlerins valides
- Messe d'ouverture présidée par l'Evêque

## Vendredi 11 mai 2018

- Célébration de la Réconciliation
- Chemin de croix
- Procession mariale

# **Samedi 12 mai 2018**

Messe avec onction des malades

## Dimanche 13 mai 2018

- Messe Internationale à St Pie X
- Départ des cars

## Lundi 14 mai 2018

Arrivée dans le diocèse de St Denis